

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 12 décembre 2024
DEL-2024-93**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 35
- * de Représentés : 5
- * de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTomARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Maryline LEPORATI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Christiane MARIOTTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO,

Absents : M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI , M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, , M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre-Pascal PIACENTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET: Budget Général M 49: Decision Modificative N°2.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 16 décembre. 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 décembre 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANTomARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du budget général M49 de l'exercice 2024 adopté le 12 avril 2024, pour les besoins de la section de fonctionnement afin de prendre en compte une modification d'un permis de construire, il convient de prendre la décision modificative comme suit :

DM 2 M49 :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
61523 – Entretien et réparations voies et réseaux	- 5 500,00 €		
673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 500,00 €		
Total	0,00 €	Total	- €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Total	0,00 €	Total	0,00 €

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- D'approuver la décision modificative N°2 susvisée.

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,**

Le Président,



Antoine POLI